

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
en exercices : 15
présents : 12
votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet
le Conseil Municipal de la commune
de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Éric COLLIN, Mme Dominique MEROT, Mme Marie DERILIEN, Mme Marianne PFISTER, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD, Mme Léa DIAZ.

Absents excusés : Mme véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, M. Julien ROSTANT *donne pouvoir à M. Pierre-Yves CHARPENTIER*,

Secrétaire de séance : Mme Dominique MEROT

OBJET : Désignation du représentant suppléant à l'agence « Cher – Ingénierie des Territoires »
Annule et remplace délibération 2026-033 – erreur matérielle

Le Maire présente les missions de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » initiée par le Département et auxquelles la commune est adhérente et pour laquelle un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être désignés.

Le Maire rappelle que par délibération n°2026-017 du 27 mars 2026 le conseil municipal a désigné M. Eric COLLIN comme représentant titulaire de la commune auprès de l'agence Cher-Ingénierie des Territoires, sans procéder à la désignation d'un représentant suppléant.

Le maire indique qu'il convient de prendre une délibération pour désigner un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné M. Julien ROSTANT comme représentant suppléant de la commune auprès de l'agence Cher-Ingénierie des Territoires.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,
Dominique MEROT



Diffusé sur le site internet de la commune le ..26.1.26.....

Reçu en Préfecture le ..26.1.26.....